

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2014

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 86

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« des voitures de petites remises, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est un amendement de coordination avec ceux qui prévoit la suppression du régime des petites remises.